

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 19 juin 2019 relatif au contrat « Forêt-Bois » de la région Bourgogne-Franche-Comté

NOR : AGRT1911733A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 19 juin 2019, le contrat « Forêt-Bois » de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les dispositions relevant du programme régional de la forêt et du bois, est arrêté.

Le contrat « Forêt-Bois » et la déclaration prévue à l'article L. 122-9 du code de l'environnement peuvent être consultés à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté : 4 bis, rue Hoche, BP 87865, 21078 Dijon Cedex ainsi que sur son site internet :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Contrat-regional-Foret-Bois-de>.